# *MAIRIE de MONT SUR MONNET* 19 RUE PRINCIPALE - 39300 MONT SUR MONNET

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2017

<u>Présents</u>: Mmes et MM. Sandrine BONIN, Karine CORNIER, Thomas RAMBOZ, Fabienne PERNOT, Michel DE ALMEIDA, Dominique RAMBOZ, Thierry CHEF, Nelly GAVAND, Sandy GIRARDOT, Vincent AUGER, Pierre-Yves DOUILLET. <u>Secrétaire de séance</u>: Vincent AUGER

Compte-rendu de la séance du conseil du 13 octobre 2017 :

- Délégation au Sivos du Plateau : Point remis à l'ordre du jour de cette séance,
- La commission « gestion courante » s'est réunie. Les entretiens seront effectués plus tard dans l'année,
- La parole est donnée à Sonia Girardot pour présenter son projet de danse sportive (2 jours/semaine de 19h30 à 21h pas de surface spécifique nécessaire pas d'interactions et de soucis vis-à-vis des autres activités communales). **l'ordre du jour est modifié pour ajouter ce point**. Après délibération, à 11 voix pour, un bail sera établit en fonction des modalités et des lois et règlements en vigueur.
- Halloween s'est très bien passé. L'ensemble des participants ont émis des retours positifs,
- La tuile faitière a été changée,
- Le terrain derrière la Mairie a été nettoyé.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES

La modification des statuts a été approuvée à 5 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.

Le rapport de la CLECT a été approuvé à 6 voix pour et 5 abstentions.

## DELIBERATION DE DELEGATIONS DU MAIRE

Présentation du projet de délibération par le Maire. Une modification est apportée au montant de dépenses, fonctionnement et investissements, ne nécessitant pas obligatoirement de délibération (application du plafond de 3000€).

#### INDEMNITE DES ELUS

Chaque personne concernée a quitté la salle lors du vote la concernant. A l'unanimité des votants, les indemnités mensuelles ont été votées à 15% de l'indice 1022 pour le Maire soit 580.60€ et 3% pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> adjoints soit 116.12€. Une rétroactivité est votée pour l'indemnité du Maire entre le 12 juillet et 13 octobre 2017.

## <u>DELEGUES AU SIVOS DU P</u>LATEAU

Deux délégués titulaires ont été désignés à la dernière séance. Sandy GIRARDOT a été désignée suppléante.

#### PARCELLES BOISEES

Monsieur RACLE de Loulle vend les parcelles boisées A387 et 388, dont la commune est limitrophe. Nous sommes donc prioritaires. A 10 voix contre l'acquisition et 1 abstention, la commune déclinera l'offre.

Nous déclinons aussi l'offre de Monsieur GUYON qui vend la parcelle C725. La commune n'est pas limitrophe.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Préparation de la cérémonie du 11 novembre de 11h30. La célébration est prévue à 11h00,
- ✓ Les demandes de subventions d'associations seront ajoutées à l'ordre du jour du prochain Conseil,
- ✓ Les dossiers DETR pour des subventions sur les bâtiments communaux sont à déposer en janvier 2018. La commission logements se réunira à cet effet,
- ✓ Le règlement du cimetière sera à établir et à faire approuver. Une réunion se tiendra à cet effet le 24 novembre avec les commissions urbanisme, et bâtiments communaux. Thomas RAMBOZ qui a déjà travaillé sur le sujet est également convié,
- ✓ Poste d'employé communal : à ce jour, il n'y a pas de vacance d'emploi sur la commune,
- ✓ SIDEC: intervention uniquement sur le réseau, pas de contrat de maintenance en place,
- ✓ Déneigement : Réglette de déclenchement à mettre en place.
- ✓ La commission voirie se réunira concernant les priorités à droite de la commune, notamment Rue de Traverse,
- ✓ Propreté des bois : suite aux cueillettes des champignons, bon nombre de détritus ont été retrouvés dans les bois,
- ✓ Le Sivos du Plateau fête ses 10 ans d'existence à l'école de Loulle le 25 novembre prochain,
- ✓ Une boîte à dessins sera mise à disposition des enfants, pour les vitrines aux entrées du village,
- ✓ Affouage : la commission se réunira en novembre pour le marquage,
- ✓ Téléphonie mobile : nous allons tenter une déclaration du réseau défaillant sur France Mobile,
- ✓ Logement Mairie : Suite aux problèmes identifiés à l'état des lieux, il ne peut être loué en toute sécurité avant remise aux normes.

Le Maire,